

Éducation Physique et Sportive

• L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU LYCÉE DE LATTRE :

Seconde	Première	Terminale				
Polyactivité : Découverte ou approfondissement	Recherche d'une détermination : Découverte ou approfondissement	Choix d'un « menu » de 3 A.P.S.A. : Détermination				
4 APSA (activités physiques...) parmi : course de demi-fond, tennis de table ou volley-ball, badminton, escalade.	4 APSA (activités physiques...) parmi : acrosport, badminton ou tennis de table, escalade, volley-ball, muscultation.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>MENU 1</th> <th>MENU 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Badminton Acrosport Course en durée</td> <td>Escalade Volley ball Course de 1000 mètres</td> </tr> </tbody> </table>	MENU 1	MENU 2	Badminton Acrosport Course en durée	Escalade Volley ball Course de 1000 mètres
MENU 1	MENU 2					
Badminton Acrosport Course en durée	Escalade Volley ball Course de 1000 mètres					
		Contrôle en cours de formation (CCF) avec dates d'évaluation fixées et convocation officielle.				

• L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU BACCALAUREAT :

La note d'Éducation Physique et Sportive au Baccalauréat est le résultat de 3 contrôles en cours de formation (CCF) durant l'année scolaire avec trois épreuves d'évaluation réparties sur l'année.

○ Programme :

Selon les regroupements (Champs d'Apprentissage ou CA) d'APSA, les activités physiques pratiquées au Lycée Jean de Lattre de Tassigny sont les suivantes :

- CA 1 : Course de 1000 mètres
- CA 2 : Escalade
- CA 3 : Acrosport
- CA 4 : Volley-ball ou Badminton
- CA 5 : Course en durée

Les trois A.P.S.A. composant les « menus » proposés aux élèves en début d'année doivent obligatoirement relever de trois champs d'apprentissage (CA).

Les 2 menus proposés aux élèves de terminale sont :

MENU 1	MENU 2
Badminton Acrosport Course en durée	Escalade Volley ball Course de 1000 mètres

Le choix de l'élève effectué dès la rentrée est définitif pour l'année.

• MODALITES D'EVALUATION :

Dans chaque Activité Physique et Sportive sont évalués : La capacité à gérer sa santé et sa vie physique future / L'efficacité motrice individuelle / La capacité à s'organiser collectivement / La capacité à analyser sa pratique et celle des autres / la capacité à se préparer et s'entraîner / Le niveau de difficulté atteint dans les APSA individuelles

La note obtenue dans chaque Activité Physique et Sportive est l'addition de tous ces paramètres précisés et réglementés par les textes officiels de l'Éducation Nationale (B.O)

12 points sont attribués pour sur la motricité de l'élève

8 points sont attribués sur la qualité de l'engagement l'élève dans les exercices et échauffements et ses prises de rôles (observateur, coach, arbitre par exemple)

• LES FINALITÉS DE L'EPS :

L'Éducation Physique et Sportive s'adresse à tous les élèves et doit leur permettre d'évoluer, de pratiquer, d'apprendre à leur meilleur niveau. Les objectifs généraux assignés à l'EPS sont les suivants :

- Développer sa motricité.
- Savoir se préparer et s'entraîner.
- Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif.
- Construire durablement sa santé.
- Accéder au patrimoine culturel sportif.

Remarque : L'Éducation Physique et Sportive n'a pas pour objet la logique sportive compétitive. La multiplicité des activités physiques support de l'Éducation Physique et Sportive permet à chacun de trouver un terrain de valorisation au cours de sa formation au lycée.